



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE MOLSHEIM & ENVIRONS**

Séance du 15 mars 2016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion de Bureau du 15 mars 2016, au siège du Select'Om, à 09 h 00

Convocation du 09 mars 2016

Date d'affichage du 21 mars 2016

Nombre de membres : - en exercice : 6
- présents : 5
- votants : 5

Membres présents :

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents
Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres excusés :

M. André AUBELE, Président

Assistaient également à la séance :

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services
Mme Sandra WALTER, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

DELIBERATION N°B017-04-2016

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2016

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE Sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 8 mars 2016 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 5
Membres présents	: 5		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B018-04-2016

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2016-05 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE

LE BUREAU,

- VU** le décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;
- VU** la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

AUTORISE Monsieur le Président à conclure et signer le marché N°2016-05 dans les conditions suivantes :

- Attributaire : BOEHM BTP – 47 route Ecospace – 67120 MOLSHEIM
- Montant HT : 115 000 €

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	:	5
Membres présents	: 5		contre	:	0
Membres représentés	: 0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B019-04-2016

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2016

LE PRESIDENT,

PROPOSE

- la suppression du poste de rédacteur créé pour le recrutement d'un chargé de la prévention et de la gestion des compétences, le candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement étant titulaire du grade d'agent de maîtrise,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe devenu vacant suite à une promotion,
- la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour promotion, l'emploi d'origine de l'agent sera supprimé suite à sa nomination,
- la création d'un poste d'agent de maîtrise pour pouvoir recruter le candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement pour le poste de chargé de la prévention et de la gestion des compétences,
- la création d'un poste d'agent de maîtrise pour promotion, l'emploi d'origine de l'agent sera supprimé suite à sa nomination,
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe suite à un départ en retraite,
- la suppression de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe suite à un départ en retraite et une mutation,
- le maintien du nombre de postes d'adjoint technique 1^{ère} classe (création de deux postes pour remplacer le départ en retraite et la mutation de deux agents qui étaient titulaires du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ; la suppression de 3 postes suite à la stagiairisation sur des postes d'adjoint techniques de 2^{ème} classe de 3 agents contractuels qui occupaient des emplois d'adjoint technique 1^{ère} classe et qui n'ont pas encore réussi le concours d'adjoint technique 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe pour remplacer un chauffeur ayant démissionné et qui occupait un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe),

- la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe suite à la démission d'un agent qui exerçait les missions de chauffeur et qui devra donc être remplacé sur un grade d'adjoint technique 1^{ère} classe.

LE BUREAU,

- VU** la loi N° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique modifiant la loi N° 83-634 du 6 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants ;
- VU** l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2010 ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- SUR** le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,
- 1° ADOPTE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2016 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS OUVERTS	EMPLOIS POURVUS	DONT TNC
PERMANENTS				
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services	A	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	1 ^(a)	
Attaché principal	A	1	0	
Rédacteur	B	4	3	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	2	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	2	
TOTAL 1		12	9	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	B	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	3	1	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	8	8	
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	29	24	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	22	21	3
TOTAL 2		65	56	
TOTAL 1+2		77	65	

	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
NON PERMANENTS				
SAISONNIERS (24 mois)	C	Techn.	1 ^{er} échelon d'adjoint technique 1 ^{ère} classe	3-1
SAISONNIERS (36 mois)	C	Techn.	1 ^{er} échelon d'adjoint technique 2 ^{ème} classe	3-1
2 EMPLOIS D'AVENIR	C	Techn.		Contrat aidé
1 POSTE D'APPRENTI		Techn.		
1 POSTE DE RENFORT AU SERVICE ADMINISTRATIF (10 mois)	C	Admin	1 ^{er} échelon d'adjoint administratif 2 ^{ème} classe	3-1

(a) dont DGS

2° AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à recruter des agents non-titulaires afin de pourvoir à la vacance de ces emplois si ceux-ci ne peuvent être immédiatement pourvus par un fonctionnaire dans les conditions statutaires prévues par la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, en précisant que la rémunération des affectataires ne pourra être inférieure à la rémunération indiciaire minimale du grade dans lequel ils seront nommés, ni excéder l'indice terminal de la grille indiciaire de ces mêmes grades, la détermination de la rémunération appartenant par conséquent à l'autorité territoriale selon les principes régissant la matière ;

3° PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont prévus au budget de l'exercice au chapitre 012 du budget.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 5
Membres présents	: 5		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B020-04-2016

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'IMPLANTATION ET L'USAGE DE CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE SELECTIVE AVEC LA COMMUNE DE ROSHEIM

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

VU la délibération N°14-02-2016 du Comité Directeur en sa séance du 15 mars 2016 portant fixation de la participation des communes pour la mise en place de conteneurs enterrés ;

APPROUVE la signature d'une convention pour l'implantation et l'usage de conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective avec la commune de Rosheim et autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 5
Membres présents	: 5		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B021-04-2016

OBJET : REMBOURSEMENT DE LA TEOM VERSEE AU TITRE DE L'ANNEE 2015 POUR DES LOCAUX PROFESSIONNELS A USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-10 et L 2333-78 ;

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1521 ;

VU la délibération N°023-04-2014 du Comité Directeur en sa séance du 24 juin 2014 portant reconduction du principe des exonérations relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2015 selon les cas d'ouverture fixés au 1 de l'article 1521-III du CGI et L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

CONSIDERANT qu'afin d'éviter de faire subir une double imposition aux locaux assujettis à la redevance spéciale il convient de les exonérer du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

CONSIDERANT que les locaux visés ci-dessous remplissaient les conditions fixées par le Comité Directeur pour bénéficier de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2015 ;

DECIDE De procéder au remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères acquittée au titre de l'exercice 2015 pour les locaux suivants :

Désignation du propriétaire	Adresse des locaux	N° invariant des locaux concernés	Revenu cadastral	Montant de la taxe à rembourser
SAS WASSDIS Par M. FISCHER SEBASTIEN RD 25 route de Hohengoelt 67310 WASSELONNE	9001 Allmendbirnbaum 67310 Wasselonne	632568	2450	188 €
SAS WASSDIS Par M. FISCHER SEBASTIEN RD 25 route de Hohengoelt 67310 WASSELONNE	9001 Goeltweg 67310 Wasselonne	632564	222417	17 103 €
TROIANO Astrid 38 route industrielle de la hardt BP 42038 67122 MOLSHHEIM CEDEX	38 route industrielle de la hardt 67120 Molsheim	438946	1240	95 €
TROIANO Astrid 38 route industrielle de la hardt BP 42038 67122 MOLSHHEIM CEDEX	38 route industrielle de la hardt 67120 Molsheim	83 789	3630	279 €
SCI ENGEL POUR M. ENGEL Jean-Marc 5 rue Geyerstein 67310 WESTHOFFEN	2 rue des pionniers	440636	53214	4 092 €
SCI L'ALSACIENNE 104 rue du Général de Gaulle 67560 ROSHEIM	104 rue du Général de Gaulle 67560 ROSHEIM	144353	16049	1 234 €
SAS SARL BP 43 67127 MOLSHHEIM CEDEX	1 rue Jean Bugatti 67120 Duppigheim	470057	17556	1 350 €

SAS SARL BP 43 67127 MOLSHEIM CEDEX	1 rue Jean Bugatti 67120 Duppigheim	590839	9066	697 €
HEILIGENSTEIN Danielle 6 quartier Guirbaden 67190 GRENDELBRUCH	1 rue Saint Martin	81019	19887	1 529 €

Membres en exercice : 6
Membres présents : 5
Membres représentés : 0

Vote à main levée : **pour** : **5**
contre : **0**
abstention : **0**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 15 MARS 2016

DELIBERATIONS :

- B017-04-2016 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 mars 2016
B018-04-2016 : Attribution du marché n°2016-05 relatif à la construction d'un hall de stockage
B019-04-2016 : Tableau des emplois – créations, suppressions, transformations, et reconductions des emplois permanents et non permanents à compter du 1^{er} avril 2016
B020-04-2016 : Signature d'une convention pour l'implantation et l'usage de conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective avec la commune de Rosheim
B021-04-2016 : Remboursement de la TEOM versée au titre de l'année 2015 pour les locaux professionnels à usage industriel ou commercial

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	